



LIGUE DE L'ILE DE FRANCE
COMITE DEPARTEMENTAL DE L'ESSONNE



Siège Social : 106, avenue des Roissy Hauts

91540 ORMOY

Téléphone : 01 64 57 31 71 - e-mail : cd91@petanque.fr

REGLEMENTATION DES CONCOURS VETERANS

2015

Article 1 :

Ces concours sont ouverts à tous les joueurs FFPJP qui ont ou auront 55 ans ou plus dans l'année

Article 2 :

La mise est de 3 € par joueur pour le premier concours et de 2 € pour le deuxième concours.

Article 3 :

Les concours vétérans de 55 ans et plus & 60 ans et plus seront organisés les **jeudis de mars à octobre et les mardis en plus, en Mars, Avril, Mai, Juin, Septembre & Octobre, sauf les jeudis ou mardis fériés** où seront organisés des concours départementaux et promotion. (Se reporter au calendrier vétérans)

Article 4 :

Il sera organisé un **championnat départemental doublette** et **tête-à-tête** dans la saison. Ils sont réservés à l'Essonne (équipes homogènes) et ouverts aux **60 ans et plus**. Ceux-ci se dérouleront en poules et les inscriptions se feront sur place. Ils se dérouleront sur une seule journée avec **début des parties à 10 H**. (Arrêt de parties de 12 H à 14 H)

Un concours d'accompagnement ouvert aux 55 ans et plus, panachage autorisé, € 2 par joueur, se déroulera à 14 H 30.

Ces championnats auront les mêmes obligations que les autres championnats à savoir (cadres obligatoires et **tenues homogènes**).

Article 5 :

Le panachage est autorisé toute l'année. (Sauf Championnats et Qualificatifs)

Article 6 :

Les concours pourront se dérouler en A B. A déterminer à la prise des concours

Article 7 :

Les concours débuteront à 14h15 précises. Le deuxième concours débutera dès la fin du premier tour de celui-ci; ces inscriptions seront ouvertes jusqu'à 16h30.

Article 8 :

Sauf championnat, ces concours n'auront pas la présence d'un arbitre officiel, un membre du jury remplira cet office.

Article 9 :

Les concours se dérouleront en élimination directe, sauf dans les concours regroupant moins de 32 équipes où ils pourront se disputer en poules à l'appréciation du club organisateur. Les concours se dérouleront en doublette sauf en début de saison où quelques concours en triplettes seront organisés, en vue des championnats (ligue et département).

Article 10 :

La participation des clubs est au minimum :

De 6 fois la mise dans chaque concours.

Une coupe obligatoire dans le 1^{er} concours, souhaitable dans le 2^{ème}

Article 11 :

La tenue des graphiques doit se faire comme pour les week-ends, à savoir, cadrage au 2^{ème} ou 3^{ème} tour (suivant le nombre de participants.)

L'indemnisation des joueurs sera au minimum égale à leur participation à l'issue du deuxième tour ou de la sortie des poules.

Article 12 :

Un classement vétérans de l'Essonne sera établi par le comité selon un barème officiel annexé au présent règlement. Compteront pour ce classement uniquement les concours prévus par le Comité départemental ainsi que les championnats départementaux, de ligue ainsi que de France.

Article 13 :

Les feuilles officielles (rapport financier et sportif) doivent être récupérées au siège du Comité Départemental, et doivent être parfaitement remplies (**pas de feuilles remplies au crayon**), y compris le compte rendu financier au verso, et envoyées au Comité dans les huit jours qui suivent la compétition (cachet de la poste faisant foi), ou envoyées par mail à la direction sportive du Comité : directionsportive91@gmail.com Tout rapport non rempli sur les bordereaux officiels entraînera une sanction.

Article 14 :

Toute dérogation à ce règlement pourra entraîner une suspension d'organisation de concours vétérans de un an pour le Club en cause. Il en est de même pour tout club annulant son concours tardivement. Celui-ci devra en plus payer au Comité une amende de 35 € s'il a un motif valable d'annulation majorée à 100 € au cas où il n'y aurait pas de motif ou si celui-ci n'était pas jugé valable par la commission vétérans.

Article 15 :

Les **championnats départementaux et de ligue, qualificatifs pour le championnat de France** sont ouverts aux licenciés **ayant 60 ans ou plus dans l'année.**

Pour le **Championnat départemental TRI :**

Qualifications : Equipes homogènes club. 4 concours à des dates déterminées ; les frais d'inscription sont fixés à **2 €** par joueur à chaque qualificatif. 4 équipes qualifiées sur ces 4 qualificatifs (soit 16 équipes). Les équipes qualifiées ne joueront pas dans les concours suivants (mais pourront jouer dans les 2^{ème} concours).

Ensuite : Championnat sur un Mardi à 10 h. Parties en 13 Points, poules au départ puis élimination directe. Tirage au sort à la sortie des poules et à chaque tour en présence du délégué. Les parties des ¼ de finale ne seront pas interrompues à midi. Les demi-finales débiteront en même temps.

Un concours parallèle sera organisé par le club (en doublette ou triplète) à sa convenance.

Pour le **Championnat de Ligue TRI :**

Un qualificatif de Ligue. Equipes homogènes club. Les frais d'inscription sont fixés à **2 €** par joueur, 2 équipes qualifiées. Qualificatif en élimination directe, et un concours vétérans 60 ans et plus aura lieu à 16 H 30 en TRI.

Ensuite le Championnat de Ligue aura lieu la semaine suivante à 8 H à Vauréal (95)

Article 16 :

Il serait souhaitable que ce règlement soit affiché dans le local du club afin que l'organisateur puisse le consulter en cas de besoin

***Le présent règlement a été adopté lors du
Comité Directeur du 22 Novembre 2014.***

***Le Délégué aux Vétérans
Edmond ROUAUX***